



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 5 janvier 2015

À

Monsieur le Recteur

Monsieur le Recteur,

Nous vous avons régulièrement alerté sur les résultats du mouvement interdépartemental des personnels du 1er degré. Ceux-ci font apparaître de très grandes inégalités de traitement dans la phase informatisée au niveau national mais également entre les professeurs des écoles des 3 départements de l'Académie de Limoges. Nous vous avons signalé à plusieurs reprises la situation injuste pour nos collègues du département de la Creuse, vécue de plus en plus difficilement puisqu'ils sont obligés de vivre des contraintes familiales et financières très pénibles depuis de longues années, parfois 10 ans.

Malgré nos demandes réitérées de groupe de travail afin d'une part de mettre fin aux injustices et d'autre part d'éclairer les personnels sur la politique rectorale qui sera menée, les collègues n'ont aujourd'hui plus aucune lisibilité sur la politique académique en la matière et n'ont plus aucune perspective claire concernant leurs chances de rejoindre leur conjoint et/ou leur département de résidence. Aucune réponse n'a été apportée à chacun de ces points.

Le résultat est là : un niveau d'injustice record dans la mobilité intra-académique et entre les personnels des 3 départements de l'Académie. Contrairement aux préconisations ministérielles précisées dans la circulaire mobilité, les barèmes ne sont pas respectés alors qu'ils sont la reconnaissance des situations personnelles (des corréziens peuvent rejoindre la Haute-Vienne avec 136 de barème quand des personnels creusois en sont empêchés avec 533 points. Des corréziens peuvent rejoindre le Puy-de-Dôme avec 106 de barème quand des personnels creusois en sont empêchés avec 753 points).

Nous vous demandons donc de bien vouloir réunir un groupe de travail afin de discuter et faire connaître les orientations de l'Académie concernant la mutation des enseignants ainsi que de prendre au plus vite des engagements en faveur des professeurs des écoles du département de la Creuse, dans le respect des barèmes en vigueur.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête et restant à votre disposition pour un échange sur le sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations sincères.

Le Secrétaire départemental du SNUipp-FSU23

Fabrice COUÉGNAS